



## Quelle politique d'accueil dans les Centres de jour ?

Par Jacky Goethals

### L'accueil vu par le Tandem Monsieur R.

#### La vision du personnel

Monsieur R est né le 21 novembre 1949.

Nous recevons donc la toute première information par Jacky concernant l'arrivée de Mr R au Tandem.

Mr R souffre d'un retard mental secondaire à une méningite ou à un traumatisme crânien. A l'âge de 25 ans, on a également pu observer l'apparition de crises d'épilepsie et Mr R a fait une thrombose à l'âge de 50 ans.

Jusque là rien de bien différent de ce que nous avons l'habitude d'entendre.

Nous apprenons ensuite que Mr R a été victime de maltraitements physiques et verbales de la part de sa mère et de ses frères et qu'il a aussi subi des abus sexuels de la part de son oncle. Il est lui-même auteur de plusieurs abus sexuels sur des enfants de la famille. Cela lui vaut une condamnation avec mesure d'internement en défense sociale.

Face à ce tableau, une vague émotionnelle traverse l'équipe. Nous ne pouvons nous empêcher d'être inquiets et nous nous demandons ce que tout cela va impliquer au sein de notre travail. Nous avons des craintes par rapport à son intégration dans le groupe des pairs et sur ce que nous pouvons lui apporter par notre pratique professionnelle.

Nous décidons cependant de l'accueillir pour une courte période d'essai qui sera suivie d'un bilan avec l'intéressé et sa famille. Cela nous sécurise et nous rassure.

Comme tous les usagers, Mr R peut choisir des ateliers en fonction de ses centres d'intérêt. Il n'a pas, non plus, de réserve quant à sa participation à des activités extérieures comme le sport et la marche.

Pour des sorties plus occasionnelles, nous restons vigilants puisque Mr R pourrait y rencontrer à la fois adultes et enfants. C'est ainsi que, dans une réunion d'équipe, un éducateur nous ramène son malaise à l'occasion d'un tournoi de foot organisé à proximité d'une école primaire.

On ne peut, à ce moment-là, éviter de penser au passé de Mr R et faire preuve d'une vigilance accrue. Quel comportement Mr R pourrait-il développer ? Que pourrait-il arriver ? Dans ce cas, on se rend compte, combien notre imaginaire peut se mettre au travail.

A sa demande, Mr R peut aussi exercer une activité d'utilité sociale où il se montre actif et compétent. Il s'agit d'entretenir et d'aménager les abords du Tandem.

Mr R s'est aussi intéressé à l'une de ses pairs avec qui il a noué une relation affective. Il exprimait régulièrement son souhait de vivre avec une femme.

Mr R a toujours eu une attitude correcte et respectueuse au sein de cette relation.  
Une vigilance discrète était exercée pour éviter tout dérapage.

Nous pensons que nous avons pu établir un climat serein et de confiance dans nos relations avec Mr R.  
De son côté, il a eu l'occasion de s'investir et de trouver un certain bien-être au Tandem.

## La vision de la direction

Je ne sais plus qui il a remplacé dans notre SAJA ni s'il a remplacé quelqu'un.

Je me souviens juste qu'il y avait une place disponible et qu'il était souhaitable de la proposer à un demandeur sans trop tarder, une histoire d'occupation moyenne à maintenir au top.

J'ai fait comme chaque fois lorsque cette situation se présente, j'ai interpellé l'assistante sociale, qui a pour mission d'entendre et d'enregistrer les demandes initiales, ceci afin de connaître l'état de la liste d'attente et qui était le suivant ?

Elle m'a répondu :

Il y a monsieur R, mais lis le dossier tu verras ?

Les autres fois, elle me soumet une ou deux feuilles avec quelques renseignements qui concernent l'identité de la personne : sa date de naissance, son adresse, le type de handicap, la composition de sa famille, son parcours scolaire et ou en institution, l'état de sa demande, les activités qu'il ou elle aime et celles qu'il ou elle souhaiterait développer au sein du Tandem.

Dans ce cas présent, le dossier était plus conséquent, une farde chemise avec plusieurs feuilles à en-tête, des décisions de justices, des rapports psychiatriques...

J'ai lu et pris un peu de recul sur ce qui pouvait nous concerner.

Ensuite j'ai ré interpellé notre AS et lui ai dit que nous allions faire comme pour chacun : le psychiatre de l'institution et moi même allions recevoir Monsieur R et sa famille. C'est la procédure habituelle au Tandem, chaque demandeur en passe d'intégrer le service est reçu par la direction du service et le psychiatre, c'est aussi l'occasion pour le médecin de constituer le dossier médical de la personne. Cependant, je lui ai aussi signalé qu'avant d'engager cette démarche, j'allais en parler au personnel.

Comment présenter la personne ?

Quels sont nos options de travail dans ce cas particulier ?

Bien sûr j'ai un plan de ce qu'il faut dire, les formations et supervision sont utiles pour ça. « Ni trop, ni trop peu. Juste ce qui est nécessaire au travail. »

Mais dans ce cas j'ai plus de difficultés à déterminer « juste ce qui est nécessaire au travail ».

Que dire pour éviter au mieux le poids des appréhensions, des préjugés qui peuvent court-circuiter l'accueil ?

J'ai peut-être un autre plan, mettre un cadre et envisager en équipe les risques autour de cet accueil.

Lors de la réunion avec le personnel, je les ai informés de la demande, parlé des décisions de justice et des obligations de conduite de la personne.



## Quelle politique d'accueil dans les Centres de jour ? Quelques points critiques

Nous avons fait l'inventaire des risques d'accompagnement au sein de notre collectif et défini un cadre, le plus rassurant possible pour notre fonctionnement et notre collectif, à savoir : de courtes périodes d'essais avec bilan et rencontre de Monsieur R et de sa famille. L'équipe s'est dite prête à ouvrir la porte.

Il restait à rencontrer Monsieur R, cerner l'état de la demande, la motivation et présenter nos modalités d'accueil.

Quand monsieur R est arrivé accompagné de sa belle-sœur, j'ai été surpris de découvrir un monsieur posé, qui semblait capable de raisonnement, avec qui il y avait des possibilités de converser, à même d'expliquer sa situation et d'être concerné par les décisions prises à son égard.

Je parle de surprise, parce que, sans m'imaginer pour autant la personne, sa présentation lors de la rencontre m'a étonné.

Je me suis dit : « Tiens, je ne l'imaginai pas comme cela ».

Nous avons déterminé le cadre d'accueil avec monsieur R et sa famille, dit l'importance de son implication et de son entourage dans le projet.

Ils ont accepté et monsieur R a pu intégrer le service.

Avec Monsieur R, j'avais développé une relation de confiance axée essentiellement sur la parole. Il m'expliquait régulièrement les difficultés qu'il avait rencontrées dans la vie, son enfance malheureuse, parfois il disait qu'il s'agissait d'un montage, des contes, une machination de la part de sa famille.

Il était dans une forme de déni mais voulait être attentif et se conforter aux décisions de justice.

Il se montrait respectueux et pouvait s'intéresser aux autres.

Nous avons été surpris par son brusque départ.

La famille nous a signifié qu'il ne viendrait plus, qu'il faisait sa dernière journée, qu'il avait trouvé une place à saisir immédiatement dans un home pour personnes âgées. Il n'y a eu aucun respect de préavis et par la suite plus de contacts.

Nous aurions bien voulu le raccompagner sur le pas de porte lui souhaiter bonne continuation et avoir des nouvelles de temps en temps.